

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 1^e août 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Étaient présents : le Maire Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

134-08-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2011

135-08-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 14 juillet 2011

136-08-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de juillet 2011

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction du mois de juillet 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Avis de motion – règlement 421 sur les usages conditionnels

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 421 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »

3.3 Règlement 350B modifiant le Règlement sur le lotissement (35) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC

RÈGLEMENT
NUMÉRO 350B

RÈGLEMENT NUMÉRO 350B

Le règlement numéro 350B *Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement (35) afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 Avis de motion – Règlement 422 modifiant le Règlement sur les projets particuliers (308) afin de le rendre conforme au nouveau plan d'urbanisme et ses règlements

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 422 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS (308) AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU NOUVEAU PLAN D'URBANISME ET SES RÈGLEMENTS »

3.5 Avis de motion – Règlement 423 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (341) afin de le rendre conforme au nouveau plan d'urbanisme et ses règlements

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 423 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (341) AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU NOUVEAU PLAN D'URBANISME ET SES RÈGLEMENTS »

3.6 Avis de motion – Règlement 424 modifiant le Règlement sur les nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures (385) afin de le rendre conforme au nouveau plan d'urbanisme et ses règlements

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 424 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES IMPLIQUANT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES (385) AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU NOUVEAU PLAN D'URBANISME ET SES RÈGLEMENTS »

3.7 Comité consultatif d'urbanisme – renouvellement du mandat de Debbie Stowe et François Vaillancourt (3^e terme)

137-08-11

CONSIDÉRANT le règlement créant un comité consultatif d'urbanisme 364, adopté le 3 mars 2008 ;

CONSIDÉRANT, conformément à l'article 4.1 dudit règlement, le Comité consultatif d'urbanisme se compose de quatre (4) à (7) membres permanents dont un membre du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux (2) membres a pris fin en février 2011, dont ils désirent renouveler leurs mandats pour un 3^e terme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle les mandats de Mme Debbie Stowe et M. François Vaillancourt comme membres dudit Comité pour un troisième mandat qui prendra fin en février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Demande à la MRC afin de procéder à un amendement au schéma d'aménagement révisé pour autoriser l'usage « Résidentiel rural » sur le territoire de la Municipalité de Shannon, zone F-68 Kilkenny

138-08-11

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite promouvoir le modèle de développement de Shannon misant sur la qualité de vie et un environnement enchanteur et sain ;

CONSIDÉRANT le Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce Plan d'urbanisme constitue la pierre angulaire du développement de Shannon et qu'il est issu d'un consensus populaire des citoyens et citoyennes de Shannon ;

CONSIDÉRANT le jugement de la Commission municipale du Québec en date du 11 juillet 2011 relativement à notre requête de réouverture de la rue de Kilkenny, demande rejeté ;

CONSIDÉRANT QUE cette rue de Kilkenny est une rue municipale depuis plus de 50 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier prévoit des aires d'affectation de type « résidentiel rural » et qu'actuellement ce type d'affectation est présent à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon possède toutes les caractéristiques nécessaires pour planifier des aires d'affectation « résidentielle rurale » sur son territoire et ce, en conformité aux dispositions prévues au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE la zone de la rue de Kilkenny est située en continuité d'aires d'affectation urbaine (réf. PU-6 et PU-7) ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est de l'intérêt public que le secteur de la rue de Kilkenny, zone F-68, soit dans une aire d'affectation de type « résidentiel rural » ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon demande à la MRC de La Jacques-Cartier de modifier son schéma d'aménagement aux fins de créer une aire d'affectation « résidentielle rurale » à l'intérieur même de l'aire d'affectation récréoforestière RF-23 ;

ET QUE le tout tel qu'illustré en annexe et qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement relativement au renforcement des berges de la rivière Jacques-Cartier à la hauteur de la plage King

139-08-11

CONSIDÉRANT QUE le projet de stabilisation des rives de la rivière Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT les programmes de financements disponibles aux municipalités ;

139-08-11

CONSIDÉRANT le rapport d'étude sur la stabilisation des rives à Shannon de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE les berges de la rivière Jacques-Cartier, à la hauteur de la Plage King, érodent environ 1,2 m et plus par année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon demande auprès du MDDEP un certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement relativement au renforcement des berges de la rivière Jacques-Cartier à la hauteur de la plage King.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Autorisation de la municipalisation du sentier Landers-Gosford

140-08-11

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'annexe A du règlement numéro 385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT la résolution 132-08-2009 autorisant l'ouverture de la rue des Hirondelles, Phases II et III conditionnelle à la construction d'un sentier piétonnier sur le lot 4 368 627 dès la municipalisation desdites phases ;

CONSIDÉRANT QUE la firme St-Pierre Paysagiste Inc. donne quittance pour la construction dudit sentier ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction sont terminés conformément à la résolution 226-12-2010 demandant des travaux correctifs ainsi que la pose d'une clôture munie d'une chicane permettant l'accès aux piétons seulement ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics confirme la conformité des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la municipalisation du sentier pédestre sur le lot 4 368 627 ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un mandat à Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un contrat d'acquisition dudit sentier ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Autorisation de l'acquisition d'un Kubota et octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire

141-08-11

CONSIDÉRANT la Loi 76 en matière de gestion contractuelle et la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité ;

141-08-11

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un tracteur Kubota 2011 est estimée de 25,000.\$ à 99 999.99\$ selon la catégorie de contrats ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation à trois fournisseurs pour l'acquisition d'un tracteur Kubota 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues :

Cam-Trac Bernières	54,912.\$, taxes en sus
Garage Minville	56,995.\$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Cam-Trac Bernières pour l'acquisition d'un tracteur Kubota 2011 au coût de 54,912.\$, taxes en sus, conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

5.1 Approbation d'une entente avec le Ministère de la Défense Nationale relative à l'accès réciproque des services récréatifs et autorisation de signatures

142-08-11

CONSIDÉRANT les contrats de trois ans signés en 1999, 2002, 2005 et 2008 relatifs à l'accès réciproque des services récréatifs (PSL) entre le Ministère de la Défense Nationale (MDN), 5^e Groupe de Soutien de Secteur et la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la participation des résidents de Shannon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte les conditions du protocole d'entente proposé par le MDN relatif à l'accès réciproque des services récréatifs pour une période de trois (3) ans du 1^e septembre 2011 au 31 août 2014 ;

QUE la Municipalité de Shannon subventionne le PSL mis en place par le 5^e Groupe de Soutien de Secteur à la Garnison Valcartier comme suit :

Date du paiement	Somme due
15 janvier 2012	19 020.\$, taxes en sus
15 janvier 2013	19 496.\$, taxes en sus
15 janvier 2014	19 983.\$, taxes en sus

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Environnement et Hygiène du milieu**8.3.1 Appuie à l'OBV de la Jacques-Cartier dans leurs démarches concernant l'obtention d'un financement statutaire annuel et la mise sur pied d'un portefeuille et de nouveaux programmes**

143-08-11

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 et les nouveaux principes en la matière de gestion ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux OBV depuis 2002 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT QUE les Organismes des bassins versant (OBV) de la Capitale, du Québec ainsi que le regroupement desdits organismes demandent un appui pour l'augmentation du financement statutaire des organismes et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon fait partie de l'OBV de la Jacques-Cartier ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon appuie l'OBV de la Jacques-Cartier dans leurs démarches concernant les points suivants :

- L'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- Par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- La mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ET QUE copie de la présente soit transmise à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Culture et vie communautaire**9.1 Prise d'acte de l'octroi d'une subvention de 30 400.\$ du Ministère de la Famille et des Aînés et autorisation de signer l'entente de subvention**

144-08-11

CONSIDÉRANT le *Règlement (401) décrétant la création d'un comité Consultatif de la Famille et des Aînés pour l'élaboration d'une politique, d'un plan d'action et de la mise en œuvre du programme PRM-MADA* ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille et des Aînés a attribué une subvention de 24,000.\$ pour l'élaboration de la politique familiale (PRM) et la démarche Amie des Aînés (MADA) et 6,400.\$ pour un soutien technique de 30 heures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

144-08-11

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre de subvention Ministère de la Famille et des Aînés au montant de 24,000.\$ pour l'élaboration de la politique familiale (PRM) et la démarche Amie des Aînés (MADA) et 6,400.\$ pour un soutien technique de 30 heures ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat de subvention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Correspondance du mois de juillet 2011 – dépôt de la liste

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de juillet 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

145-08-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les comptes suivants soient payés :

Agence du revenu du Canada – DAS	15 864.09\$
Alain Castonguay – administration et rémunération pompiers	748.34
Alarmes Microcom.....	1 140.59
Alexandre Murray – concours – homme fort Summerfest	300.00
Ameublements Tanguay – caméra pour Amélie	267.62
Anthony Lyndon – concours – homme fort Summerfest	400.00
ATCO Structures – location – roulotte.....	455.70
Bell Canada	2 415.87
Bell Mobilité – cellulaire.....	23.24
Bell Mobilité – cellulaire – Maire et Dale Feeney.....	87.35
Bell Mobilité – cellulaires	332.25
Boucher & Lortie – réparations et connections roulotte.....	1 009.64
Boutique du Plongeur Ltée – entretien semi-annuel-compresseur.....	1 112.10
Brigitte Olivier – remboursement.....	100.89
Cam-Trac Bernières – réparations – Kubota.....	3 875.71
Canac Marquis Grenier – fournitures	95.40
Canac Marquis Grenier – fournitures	252.55
Carrières Québec Inc.	1 452.35
Cash – kilométrage et fournitures.....	64.37
CBJC – subvention.....	51 185.00
Claude Langlois – rémunération pompiers.....	348.12
Clive Kiley – allocation	2 916.00
Clôture Berco – réparations	136.14
Cyr Ouellet – rémunération pompiers.....	348.12
Dale Feeney – honoraires professionnels – juillet & fournitures.....	3 855.69
Dale Feeney – remboursement – kilométrage & varia pour wagon CN	152.51
Danny Renaud – réunions d'urbanisme	180.00
Dave Marois – concours – homme fort Summerfest	300.00
Debbie Stowe – réunions d'urbanisme.....	90.00
E.B.Q.M. Inc. – option d'achat – photocopieur.....	11.39
Entreprises Hugo Girard Inc. – contrat homme fort Summerfest.....	12 076.05
Éric Blais – rémunération pompiers.....	348.12
Eric Bouchard – prévention et rémunération pompiers	424.34
Fernand Dufresne Inc. – essence	124.54
Fernand Dufresne Inc. – essence	167.02
Ferti-Sol Plus – traitement berce de Caucase.....	1 708.88
Fossambault-sur-le-Lac – achat de clé pour Kilkenny.....	50.00
Francis St-Georges – réunions d'urbanisme	90.00
François Vaillancourt – réunions d'urbanisme.....	135.00
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux de voirie.....	124.75
Gébourg – entretien – luminaires	2 685.60

Gilles Hamon – prévention et rémunération pompiers	566.26\$
Guillaume Laflamme – concours – homme fort Summerfest	500.00
Henry Vanderwilp – rémunération pompiers	348.12
Hugo Lépine – frais de représentation	532.91
Hydro-Québec	12 978.93
Hydro-Québec – éclairage public	3 452.87
Hydro-Québec – postes de compteurs/pompage/surpression	4 240.69
Imprimerie Nicober Inc. – cartes d'affaires	432.91
Jean Bernier – rémunération pompiers	348.12
Jean Marc Pageau – contrat d'entretien complexe & édifices	1 419.33
Jean-François Denis – prévention et rémunération pompiers	493.38
Johanne Fournier – traduction	500.00
Jolicoeur Lacasse – honoraires professionnels	8 648.74
Jordan Folley – concours – homme fort Summerfest	300.00
L'Heureux Inc. – deux distributrices et produits	7 529.03
Lucie Laperle – allocation	972.22
M.R.C. La Jacques-Cartier – quote-part et mises à jour	73 140.75
Mario Lemire – achats pour Summerfest	3 392.53
Martin Tremblay – concours – homme fort Summerfest	300.00
Maxime Lemire – concours – homme fort Summerfest	300.00
Mercier Autoroute 40 – plastique pour réparer les poubelles	273.42
Merrill Allard Inc. – essence	2 325.71
Messagerie InterCité	56.14
Méto Excavation Inc. – travaux aqueduc – pmt. 1 – lot 385	294 703.31
Michel Marquis – produits de nettoyage	91.10
Mike Sanders – concours – homme fort Summerfest	1 000.00
Ministère des Finances – contestations	272.00
Ministère des Finances – Dépôt de l'avis de projet – barrage Hydro	1 046.00
Ministère du Revenu – DAS	28 867.98
Mutuelle des municipalités du Québec – assurance sinistre	1 000.00
Natrel – eau et lait	66.75
Nicolas Proulx – rémunération pompiers	348.12
Normand Légaré – mariage civil	200.00
Normand Légaré – réunions d'urbanisme	240.00
Orizon Mobile – système de communication	191.08
P. Aubut Inc. – clé automobile avec puce	197.89
Pagenet – pagettes	68.19
Pare-pierre SP – lettrage, enseignes, etc	1 378.50
Patrick Feeney – rémunération pompiers	348.12
Pavage Enduits – réparations	1 708.88
Pépinière Saint-Nicolas – arbres	1 214.06
Philippe Dusseault – concours – homme fort Summerfest	300.00
Pièces d'auto Guill – pièces pour pelle mécanique	51.07
Promotions Murray – vêtements pour voirie	120.36
Promotions Murray – vêtements et fournitures pour agents sécurité	988.19
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures	62.94
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures	325.98
Reliance Protectron	138.42
Restaurant St-Hubert – bénévoles – collecte de sang	105.24
S4 Sécurité – réparation – caméra	341.78
Sani-Orléans – vidanges de fosses septiques	20 445.15
Sériographie AJC – honoraires professionnels – Summerfest	397.76
Serres Chemin des Iles – fleurs et jardinières	3 406.27
Simon Boudreault – concours – homme fort Summerfest	700.00
Sophie Perreault – réunions d'urbanisme	180.00
Stephan Hamel – rémunération pompiers	348.12
Stéphane Hamel – remboursement Costco pour boîtes à savon	155.96
Steve Sauvageau – rémunération pompiers	348.12
Télus – cellulaire – directeur général	66.70
Trudel & Piché – tracteur	3 321.42
Wolseley – fournitures pour postes 25 – 29	49.70
Yanick Gauthier – rémunération pompiers	348.12
Total	<u>595.650.67\$</u>

13) Organisation administrative**13.1 Rapport sur l'application du plan de mesures d'urgence les 29 mai et 1^e juin 2011**

DÉPÔT

Le rapport sur l'application de mesures d'urgence les 29 mai et 1^e juin 2011 a été déposé par le Directeur général et reconnu par le Conseil.

13.2 Avis de motion – Règlement 419 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 419 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

13.3 Avis de motion – Règlement 420 sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 420 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

13.4 Approbation d'une entente avec la Ville de Québec concernant les heures de glace et autorisation de signature

146-08-11

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Québec relative à la fourniture de services en matière de sports de glace ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a signé une entente relative à l'accès réciproque des services récréatifs avec la Défense Nationale, Plan Sports Loisirs (PSL), et ce depuis 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec propose une entente visant à établir les obligations et les modalités d'un partenariat relatif à la fourniture d'heures de glace pour la clientèle « jeune » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exempte des contributions financières visées par la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve le projet d'entente, tel que déposé, visant à établir les obligations et les modalités d'un partenariat relatif à la fourniture d'heures de glace pour la clientèle « jeune » ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite entente à intervenir avec la Ville de Québec pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe**14.1 Approbation de l'entente de médiation dans le dossier du Fonds local pour l'entretien de certaines voies publiques (carrières-sablières) et autorisation de signature**

147-08-11

CONSIDÉRANT la demande d'arbitrage récente de la Ville de Sainte-Catherine concernant le Fonds local pour l'entretien de certaines voies publiques déposée à la Commission municipale ;

CONSIDÉRANT l'offre de médiation déposée par cette même ville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre la tenue d'une séance de médiation afin de faire valoir le point de vue différent et contraire de la Municipalité dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime également avoir droit à une part du même Fonds de la Ville de Sainte-Catherine conformément aux articles 78.1 et suivants de la loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 113-06-2011 accepte l'offre de médiation, désigne madame la conseillère Sophie Perreault et le directeur général pour représenter la Municipalité lors de cette séance et permet aux représentants désignés d'octroyer, si nécessaire, un mandat au service du contentieux de la Municipalité dans la mesure où cela était nécessaire avant la tenue de la prochaine séance du Conseil ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de convention de médiation entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, le projet de convention de médiation et s'engage à respecter la confidentialité de la convention et des procédures de l'ensemble du processus de médiation ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention de médiation pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Prise d'acte du jugement de la Commission municipale dans le dossier de la rue de Kilkenny

148-08-11

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite promouvoir le modèle de développement de Shannon misant sur la qualité de vie et un environnement enchanteur et sain ;

CONSIDÉRANT le Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce Plan d'urbanisme constitue la pierre angulaire du développement de Shannon et qu'il est issu d'un consensus populaire des citoyens et citoyennes de Shannon ;

CONSIDÉRANT le jugement de la Commission municipale du Québec en date du 11 juillet 2011 relativement à notre requête de réouverture de la rue de Kilkenny, demande rejeté ;

CONSIDÉRANT QUE cette rue de Kilkenny est une rue municipale depuis plus de 50 ans ;

148-08-11

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le Conseil prend acte du jugement de la Commission municipale dans le dossier de la rue de Kilkenny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Prise d'acte de l'octroi d'une subvention de 14 813\$ du Ministère des Transports du Québec pour la réfection de la rue Mountain View

149-08-11

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a octroyé une subvention de 14,813.\$ pour la réfection de la rue Mountain View ;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la rue Mountain View, dont la gestion incombe à la Municipalité, seront exécutés conformément aux dépenses admissibles et aux exigences du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la subvention de 14,813.\$ et s'engage à respecter les dépenses admissibles et les exigences du Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Indicateurs de gestion de la municipalité pour les années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 et autorisation de signature

150-08-11

CONSIDÉRANT le dépôt des indicateurs de gestion de la Municipalité pour les années financières 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, préparés par les vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche ;

CONSIDÉRANT QUE les indicateurs de gestion sont fidèles aux livres de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie des indicateurs de gestion ont été remis aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption, que tous les membres présents déclarent avoir lu les projets d'indicateurs de gestion et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte les indicateurs de gestion, tel que déposés, de la Municipalité pour les années financières 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, préparés par les vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche ;

ET QUE Hugo Lépine, Directeur général soit autorisé à signer lesdits indicateurs de gestion pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5 Détermination du tarif des permis de colporteur

151-08-11

CONSIDÉRANT le règlement 411 sur les colporteurs, adopté le 4 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3 stipule que le tarif d'un permis de colporteurs doit être fixée par résolution du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon établit le tarif à 50.\$ pour chaque demande de permis de colporteur pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6 Acceptation de l'offre de service d'une durée de trois ans des vérificateurs de la Municipalité

152-08-11

CONSIDÉRANT QUE la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche ont obtenu un contrat pour les travaux de vérification d'audit des états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010, résolution 30-02-2011 ;

CONSIDÉRANT le devis de soumission de l'exercice terminé au 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'une durée de trois (3) ans des vérificateurs de la Municipalité, soit :

2011	- 15,500.\$	2012	- 15,700.\$	2013	- 15,900.\$
------	-------------	------	-------------	------	-------------

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un contrat de trois (3) ans à la firme de Samson Bélair/Deloitte & Touche pour les travaux de vérification d'audit, tel que stipulé au devis de soumission, des états financiers pour les exercices 2011, 2012 et 2013 ;

ET QUE copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia**15.1 Addenda aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour le territoire de la communauté métropolitaine de Québec**

DÉPÔT

Le rapport sur l'*Addenda aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour le territoire de la communauté métropolitaine de Québec* a été déposé par le Directeur général et reconnu par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance ordinaire à 21h04.

Clive Kiley,
MaireHugo Lépine,
Directeur Général